

**2017 DDCT 89** Subventions Fonds du Maire (27.690 euros) à 3 associations (6<sup>e</sup>).

**PROJET DE DELIBERATION  
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Les fonds du maire comprennent l'intégralité des sommes recueillies par les mairies d'arrondissement à l'occasion des quêtes des mariages ou lors de dons spontanés ainsi que 75 % des recettes provenant des droits de tournage et des mises à disposition de locaux municipaux.

Ces fonds permettent notamment l'attribution de subventions à des organismes à vocation sociale et culturelle, proposées à l'approbation du Conseil de Paris sur demande du Maire d'arrondissement.

Dans ce cadre, le Maire du 6<sup>ème</sup> arrondissement a souhaité que des subventions soient attribuées à 3 associations domiciliées dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement ou menant des actions dans cet arrondissement.

Je vous propose d'attribuer à ces associations les subventions suivantes, pour un montant total de 27.690€, soit :

- 2.500€ à « L'association d'éducation populaire Notre-Dame des Champs Montparnasse-Rencontres » qui a pour objet de susciter, soutenir et favoriser les actions dans les domaines éducatifs, sociaux, culturels et de solidarité.
- 22.690€ au « Comité des fêtes et d'action sociale du 6<sup>ème</sup> arrondissement » dont l'objet est d'organiser, dans le 6<sup>e</sup> arrondissement de Paris, des fêtes et des manifestations dans les domaines culturel et social.
- 2.500€ à l'association « PARTAGE 5.6.7 » dont l'objet est de combattre la faim et la malnutrition par la distribution de colis alimentaires aux personnes en difficultés.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris